

**Où jeter votre sapin après les fêtes ?
Du 26 décembre 2024 au 26 janvier 2025,
profitez des points de collecte mis en place par Nîmes Métropole**

Lundi 16 décembre 2024 – Nîmes Métropole. Au lendemain des fêtes, il n'est pas rare de croiser quelques sapins dégarnis errant sur les trottoirs. Cette année encore, Nîmes Métropole vous propose deux alternatives vertueuses pour recycler et valoriser votre sapin: amenez-le directement dans l'une des 15 déchèteries de l'Agglo ou déposez-le dans l'un des 91 « Parcs à sapins » mis à votre disposition à Nîmes et dans les communes participantes.

Du 26 décembre 2024 au 26 janvier 2025, Nîmes Métropole en partenariat avec la Ville de Nîmes et les communes qui ont souhaité participer au dispositif : Bernis, Bezouze, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Fons-outre-Gardon, Gajan, Garons, Générac, La Calmette, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Montignargues, Moulézan, Poulx, Redessan, Saint-Bauzély, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gilles, Sainte-Anastasie et Sauzet vous invitent à déposer votre sapin dans l'un des 91 « Parcs à sapins » ouverts 7j/7 et 24h/24.

[Voir la liste des « Parcs à sapins »](#)

[Voir la liste des déchèteries](#)

« Avec le succès de l'opération « Parcs à sapins » de l'année dernière, Nîmes Métropole a donc souhaité réitérer cette opération pour faciliter les usagers à s'en séparer après cette période de fêtes. Une opération qui répond également à un objectif environnemental et de développement durable, en donnant une nouvelle vie à tous ces sapins qui finiront soit en broyat pour du paillage, soit en compost » précisent Franck Proust, Président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, Vice-président délégué à l'Environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

Les consignes sont simples : il suffit d'enlever toutes les décorations du sapin de Noël pour apporter un arbre nu, sans neige artificielle, sans bûches, ni pieds et sans emballages (pas de sac à sapins ou autre).

Ce service fait partie des nombreuses actions menées par Nîmes Métropole pour bâtir une [écométropole](#). La collecte des sapins a pour objectif de valoriser les déchets verts, les sapins étant transformés en broyat, pour ensuite être utilisés comme paillage sur les massifs des jardins publics de la ville de Nîmes ou redistribués sous forme de compost en déchèterie dans le courant de l'année 2025.

Pour rappel, le dépôt sauvage d'un sapin en dehors des points dédiés est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Support à disposition :

Annexe 1: [Liste des emplacements des « parcs à sapins » sur Nîmes et les communes participantes](#)

Annexe 2 : [Liste des déchèteries](#)

Annexe 3 : [Banderole Parcs à sapins](#)

Annexe 4 : [Affiche Parcs à sapins](#)

